

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE

Séance du 30 septembre 2022

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52
Nombre de membres présents ou représentés : 35

Délibération n° CC-2022-013

Objet de la délibération : **Décision modificative n°2-2022 du budget Eau DSP sans TVA de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (24382) n°24.**

L'an deux mil vingt-deux, le trente septembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2022.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, GUIOL André, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure.

Absents ayant donné procuration :

- GROS Michel donne procuration à PERO Franck, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, SALOMON Nathalie donne procuration à DEBRAY Romain, VALLOT Philippe donne procuration à RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole donne procuration à AUDIBERT Eric, GIULIANO Jérémy donne procuration à LANGE-RINAUDO Corinne, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, DELZERS Catherine donne procuration à BREMOND Didier.

Absents : BETRANCOURT Claude, GOMART-JACQUET Blandine, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI-DORGAL Christine, LE METER Sophie, MONDANI Denis, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge.

Secrétaire de Séance : Corinne LANGE-RINAUDO

Monsieur Sébastien BOURLIN expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612-11 ;

VU la délibération n° 2022-67 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du 8 avril 2022 relative à l'approbation du budget primitif 2022 du budget Eau DSP sans TVA (24382) n°24 ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à un réajustement des crédits, tant en recettes, qu'en dépenses, compte tenu de l'état d'avancement des opérations budgétaires de la Collectivité ;

CONSIDERANT qu'à la demande de Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président délégué aux finances présente au Conseil Communautaire le projet de décision modificative dressé pour l'exercice 2022 ;

CONSIDERANT qu'après explication et rapport, ce document, s'équilibre sur la section de fonctionnement s'agissant de transfert entre chapitres soit :

- Chapitre 011 : - 1 260 €
- Chapitre 67 : + 1260 €

CONSIDERANT l'avis favorable de Finances réunie le 15 septembre 2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 16 septembre 2022 ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- De prendre acte de la présentation de la décision modificative n°2-2022 du Budget Eau DSP sans TVA (24382) n°24 de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte,
- D'approuver la décision modificative n°2-2022 du Budget Eau DSP sans TVA (24382) n°24 de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, ci-annexé :

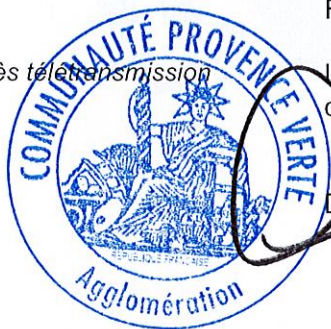
Section de Fonctionnement :

- Chapitre 011 : - 1 260 €
- Chapitre 67 : + 1260 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 30 septembre 2022

Acte rendu exécutoire après transmission
le
et affichage le



Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND